

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration

SÉANCE DU 23 MAI 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-TROIS MAI,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 mai 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Étaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Étaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Antoine MASSON.

OBJET : Finances - Ouverture d'une ligne de trésorerie de 3 000 000 € pour une durée de 12 mois.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

En raison du décalage entre les décaissements des dépenses et l'encaissement des recettes, le centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Angers ne dispose plus de marge de trésorerie suffisante pour garantir le règlement des salaires du personnel et de ses factures.

Aussi, afin de financer ses besoins de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement, le CCAS de la Ville d'Angers, souhaite ouvrir une ligne de trésorerie.

Les crédits procurés par cette dernière n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils ne sont donc pas mentionnés dans le budget de la collectivité et ne sont pas intégrés dans le calcul de l'endettement.

La Banque Populaire Grand Ouest propose un contrat avec les caractéristiques suivantes :

- **Montant** : 3 000 000 €
- **Durée** : 12 mois
- **Taux d'intérêt** : taux fixe 4,05 %
- **Périodicité de facturation** : trimestrielle
- **Frais de dossier** : 600 €
- **Commission d'engagement** : 0,06 % du montant de l'ouverture de crédit, soit 1 800 € (prélevé une seule fois)
- **Commission de non utilisation** : néant
- **Base de calcul des intérêts** : année de 360 jours
- **Appel de fonds et remboursement** : virement gros montant (50 000 € minimum)

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de la Banque Populaire Grand Ouest et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat et tous les documents y afférents ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues au contrat de la Banque Populaire Grand Ouest.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

